

INTRODUCTION

L'un des axes majeurs de la réforme des collèges mise en œuvre à la rentrée 2016 est la réintroduction de temps incitant au croisement des disciplines et à une pédagogie différente.

Nous nous intéresserons plus particulièrement aux enseignements pratiques interdisciplinaires sous l'angle de la tension entre les visées de la réforme et leur mise en œuvre dans le contexte d'un établissement. À l'annonce d'un projet, qu'est-ce qui se joue ? Quels sont les points d'achoppement que vont rencontrer ou risquent de rencontrer les acteurs de terrain ? Quels sont les points de vigilance utiles et les aspects pragmatiques qu'ils gagneront à prendre en compte ? Nous tenterons d'apporter des éclairages d'ordre socio-pédagogiques permettant de mesurer les enjeux éducatifs, institutionnels et organisationnels impliqués par la réforme.

Favoriser la reconnaissance de points de passage obligés pour réaliser la mise en œuvre concrète des EPI et mieux anticiper l'action, telle sera l'ambition modeste de cet ouvrage, sans oublier que toute

action pédagogique est nécessairement liée aux particularités de la vie de l'établissement où elle est mise en place.

Nous étairons nos réflexions à partir d'une expérimentation vécue de 2005 à 2012 en tant que chef de projet pour l'un, enseignante pour l'autre. Ce projet proposait quatre temps hebdomadaires de pôles interdisciplinaires d'une heure trente en co-animation pour les classes de 6^e et 5^e.

Un principe guide donc la construction de cet ouvrage : partir des accords, des divergences, des réussites et des échecs vécus dans un projet d'expérimentation afin d'en extraire des points de vigilance et des outils utiles aux acteurs de terrain mobilisés par la réforme des collèges.

Pour structurer l'ouvrage, nous avons pris le parti de nous baser sur le déroulement temporel d'un projet. Nous distinguerons ainsi quatre phases.

- La phase de réception : elle correspond au moment où la réforme est annoncée et où les acteurs captent des éléments de façon diffuse. Après un temps essentiellement de controverses, les acteurs s'approprient les enjeux de la réforme, les projettent sur l'existant et font des choix.
- La phase d'élaboration : il s'agit d'établir collectivement une stratégie qui permette d'atteindre les objectifs fixés. Un document rédigé formalise ce qui a été réfléchi et projeté dans un avenir proche.
- La phase pré-opérationnelle : cette étape permet d'éprouver ce qui a été élaboré, d'organiser le travail et de se doter d'outils de gestion.
- La phase de mise en œuvre : les objectifs et les moyens d'y parvenir étant fixés, il s'agit de mettre en œuvre les pratiques pédagogiques.

Nous terminerons par quelques points d'ancrage fédérant l'agir collectif au fil de l'action et les modes de management que la démarche présuppose.